

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DU 11 JUIN 2018**

La parole aux habitants de St-Légier - La Chiésaz n'est pas demandée.

Présidence : Mme Gabrielle Pasche

La séance est ouverte à 20h15, à l'Aula du collège du Clos-Béguin par Mme Gabrielle Pasche, présidente, qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du conseil communal.

Elle a le plaisir de saluer, M. le syndic, Mme la conseillère municipale et MM. conseillers municipaux, les membres du conseil ainsi que le public, la presse et les représentants de la loi qui s'intéressent aux débats.

L'appel fait constater la présence de 52 conseillères et conseillers, présidente comprise. Dès lors, elle déclare que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Se sont excusés :

Mesdames : Corinne Andreutti, Tommasina Maurer, Pascale Yoakim,
Messieurs : Jean-Luc Burgy, Rémy Bonjour Balsiger, Martin Bornand, François Golay,
Daniel Moser, Dominique Ruchet, Giuseppe Singarella, Pierre Zapf

Absents :

Monsieur : Joël Buzer, Nicolas Tarin.

Le bureau du conseil a reçu :

Un postulat du groupe des Verts et Ouverts qui s'intitule « Pour une commune éclairée sans pollution lumineuse », le point 8 est donc maintenu.

Mme la Présidente lit l'ordre du jour modifié :

L'ordre du jour modifié proposé est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 7mai 2018
3. Communications du bureau du conseil
4. Assermentation
5. Communications de la municipalité et annonce des préavis futurs
6. **PREAVIS N° 04/2018** concernant l'élargissement et l'assainissement du virage situé sous le pont de l'autoroute A9 du chemin de La Veyre-d'en-Haut
7. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
8. Motions, postulats ou interpellations éventuels
9. Propositions individuelles et divers

1. Adoption de l'ordre du jour

La discussion sur l'ordre du jour est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour selon la lecture effectuée est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mai 2018

La discussion sur le procès-verbal est ouverte :

Mme Simonet, demande d'ajouter à son intervention, dans le 1^{er} paragraphe de la page 178, une notion qu'elle a mentionnée et à laquelle elle tient :

Depuis le chemin du Genèvevriier il faut souvent forcer le passage pour s'engager dans ce flux de trafic qui arrive sur deux files, ce qui entraîne une prise de risque.

D'autre part, elle souligne qu'il doit y avoir une confusion dans le texte concernant la réponse d'Alain Bovay :

- *Admet que la route du Genèvevriier est une route cantonale très fréquentée*

La conseillère se rappelle que le syndic a dit que

- *Le giratoire du Genèvevriier est le plus fréquenté de notre canton.*

Elle demande donc que cette information figure aussi dans ce PV.

M. Epp, municipal, souligne une erreur de numérotation.

M. Alain Bovay, syndic, confirme les propos de Mme Simonet qui précise, en effet, que le giratoire du Genèvevriier est le plus fréquenté du Canton dans le cadre des routes cantonales.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le procès-verbal est accepté à la majorité et 3 abstentions.

3. Communication du bureau du conseil

Mme Gabrielle Pasche, présidente, donne les résultats des votations qui ont eu lieu le dimanche 10 juin 2018.

Electeurs inscrits : 3038

1. Initiative populaire du 1^{er} décembre 2015 « Pour une monnaie à l'abri des crises : émission monétaire uniquement par la Banque nationale ! (Initiative Monnaie pleine) »
 OUI : 202 NON : 1053 Taux de participation: 42.10%
2. Loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LJar)
 OUI : 1134 NON : 128 Taux de participation: 42.26%

Elle a le plaisir de signaler que le dépouillement se déroule dans une telle bonne ambiance que deux jeunes citoyennes se sont proposées de manière spontanée pour participer une nouvelle fois au dépouillement.

La présidente annonce avoir transmis au nom du conseil communal des mots de condoléances à François Golay ainsi qu'à sa famille suite au décès de sa grand-maman, Mme Monique Golay-Freymond.

Elle fait lecture de la lettre de démission du conseil communal de M. Rémy Balsiger Bonjour ainsi que de la lettre de démission de la COFIN de Mme Anne Morier pour la fin du mois de juin 2018.

Mme Pasche lit le courrier de Michel et Véronique Mamin qui remercient le conseil communal et la municipalité pour les avoir retrouvés au Locle lors de la sortie du conseil.

Représentations de la présidente : Le 31 mai 2018 à l'Assemblée Générale - Promove
Le 1^{er} juin 2018 à l'inauguration de l'Espace Régional des Pléiades et de son restaurant le 1209

4. Assermentation

Mme Gabrielle Pasche, présidente, demande à M. Julien Schlaeppi de venir devant l'assemblée.

Après lecture de l'art. 5 du règlement du conseil, la présidente procède, devant le podium, à l'assermentation du nouveau conseiller communal :

- **M. Julien Schlaeppi**

L'assermenté promet de respecter le serment en levant la main droite.

5. Communications de la municipalité et annonce des préavis futurs

M. Alain Bovay, syndic, informe, comme annoncé par mail cet après-midi, que le communiqué de Presse a eu lieu en fin de matinée concernant le préavis 07/2018.

M. Gérald Gygli, municipal, fait part d'une communication relative à la réponse à l'interpellation « Camps, courses et devoirs surveillés » déposée par le groupe socialiste lors de la séance du 26 mars 2018. L'interpellation ayant également été déposée dans la commune de Blonay, M. Gygli informe qu'elle a été traitée le 30 avril en inter-municipalité, suite à quoi chaque municipalité devait donner réponse à son conseil respectif.

Afin que la communication soit donnée aux différents intéressés de manière la plus serrée possible, la municipalité de St-Légier - La Chiésaz a proposé de transmettre la réponse lors des conseils communaux du 25 juin 2018 pour St-Légier - La Chiésaz, du 26 juin 2018 pour Blonay et le 29 juin 2018 pour le conseil d'établissement.

La municipalité de Blonay ayant malheureusement refusé, la réponse a été donnée à ses conseillères et conseillers le 28 mai 2018.

Le municipal annonce que la réponse à cette interpellation sera officiellement donnée lors de la séance du 25 juin 2018, selon l'ordre du jour prévu.

Toutefois, afin de ne pas faire attendre davantage, il prend la liberté de lire cette réponse afin que les membres du conseil communal puissent avoir l'information.

M. Dominique Epp, municipal, rappelle que la fête nationale aura lieu cette année, pour les communes de Blonay et St-Légier - La Chiésaz, dans la commune de St-Légier - La Chiésaz.

Il évoque l'opportunité d'utiliser pour la première fois la nouvelle halle des fêtes de Praz-Dagoud. A cette occasion, la municipalité invite avec grand plaisir chacune et chacun à la halle de Praz-Dagoud où un apéritif municipal sera offert à la population à 17h30, et dès 17h30 également les animations débiteront.

L'ouverture des stands est prévue à 18h30 et sera suivie d'une soirée dansante puis d'un grand feu d'artifice en musique.

Le dimanche 29 juillet 2018 dès 10h au Château de Blonay se tiendra la célébration œcuménique. En cas de mauvais temps la célébration se tiendra à l'église de la Chiésaz.

Tout le programme sera d'ailleurs distribué dans les boîtes à lettre durant la première quinzaine du mois de juillet.

6. PREAVIS N° 04/2018 concernant l'élargissement et l'assainissement du virage situé sous le pont de l'autoroute A9, du chemin de La Veyre-d'en-Haut

Mme Gabrielle Pasche, présidente, demande à M. Yves Berthoud de bien vouloir se rendre devant l'assemblée afin de lire les conclusions de la commission ad hoc.

En conclusion et vu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité, se prononce en faveur de l'adoption des conclusions du préavis n°04/2018.

A savoir,

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à la municipalité un crédit de CHF 438'000.- ;
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir cet investissement selon le point 6 du préavis, rubrique « amortissement ».

Le président : François Golay

Le rapporteur : Giuseppe Singarella (Yves Berthoud)

La présidente demande à M. Eric Rochat de se rendre devant l'assemblée afin de donner les conclusions du rapport de la COFIN.

En conclusion et vu de ce qui précède, la COFIN à l'unanimité des membres présents, sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, propose au conseil communal d'approuver les conclusions du préavis n°04/2018.

A savoir,

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à la municipalité un crédit de CHF 438'000.- ;
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir cet investissement selon le point 6 du préavis, rubrique « amortissement ».

Le président-rapporteur : Alain Vionnet

Un membre : Eric Rochat

La discussion est ouverte :

Mme Christine Rankovic, note, selon le rapport de la commission ad hoc, la présentation d'un tableau concernant l'entretien des routes et notamment les réfections qui sont faites en fonction de la chaussée. La conseillère souhaite savoir si la municipalité prend en considération la fréquentation journalière des routes et aimerait surtout savoir s'il est possible que ce tableau soit porté en pièce jointe au prochain préavis relatif à l'entretien des routes 2019 ; afin que tous les conseillères et conseillers, représentantes et représentants des commissions puissent avoir les éléments en main.

M. Thierry George, municipal, confirme que la municipalité tient effectivement compte de l'état et de la fréquentation de la chaussée. Concernant la possibilité de porter en annexe le tableau, il répond par la négative et justifie ceci par rapport au marché public. Par contre pour la commission qui traitera le préavis de l'entretien des routes 2019, il annonce qu'il sera possible de présenter ce tableau avec les récapitulatifs de ce qui a été fait cette année et les modifications prévues au fil des années. Le municipal précise que ce tableau n'est pas figé puisqu'il s'adapte et prend en compte différents critères, notamment trafic, urgences, finances ou besoins du moment.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le préavis municipal n°04/2018 est accepté à la majorité et 5 abstentions.

7. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

M. Pierre-Alain Besson, apporte des informations sur le budget de l'ASR concernant les conséquences de l'organisation de la fête des Vignerons 2019.

Puisqu'une partie des dépenses figurent déjà au budget et que d'autres seront peut-être à venir, M. Besson tient à lire aux conseillères et conseillers la communication qui a été faite lors du dernier conseil ASR par Bernard Degex, président du CoDir.

« Comme vous vous en doutez certainement, les préparatifs de la prochaine Fête des Vignerons et le déroulement de cette dernière ont et auront des impacts en termes de travail, de ressources, donc de finances.

Les divers services de l'ASR sont tous impactés, de la signalisation à la police, en passant par l'office du stationnement au service des ambulances, pour n'en citer que quelques-uns. Les services cantonaux le sont également et une harmonisation au niveau du financement possible est en cours de réflexion.

Diverses conventions devront être signées entre l'organisateur et notamment l'ASR. S'il y a lieu de s'aligner sur les décisions du Conseil d'Etat qui s'appuiera sur une base légale dénommée la Loi sur la facturation des prestations matérielles fournies par les services de l'Etat ou pour les initiés LFacManif, les implications financières et j'ose le dire, les choix politiques de notre région, sont largement au-dessus des compétences et de la marge de manœuvre accordée au CoDir.

Désireux, pour nous aligner sur le Canton, de pouvoir signer les conventions susmentionnées durant l'automne, nous devons présenter un préavis pour faire prendre une décision à votre Conseil lors de la séance du 20 septembre prochain.

Or, les concepts généraux de la Fête n'étant pas encore tous fixés, il nous est difficile de définir les prestations à fournir, respectivement les coûts engendrés, et de ce fait une éventuelle part d'exonération. Afin d'avancer sur ces points, les services de l'ASR, que je remercie au passage pour leur important travail, sont en train de préparer un préavis d'urgence, en fonction des informations qui nous sont connues à ce jour.

Ce préavis pourra être présenté, nous le souhaiterions ainsi s'agissant d'implications financières, à votre commission de gestion lors d'une séance déjà fixée où nous la rencontrerons le 14 août, puis débattu lors d'une autre séance à fixer d'entente avec la COGEST, avant fin août.

Le CoDir et les services de l'ASR n'apprécient pas de mettre votre Conseil sous pression et d'agir ainsi dans l'urgence, mais des changements fréquents de la part de l'organisateur nous obligent à revoir sans cesse nos dispositifs. Nous avons bon espoir que les choses vont se figer d'ici fin juin afin de nous permettre de travailler sur des concepts définitifs ou presque, et nous permettre ainsi d'aller dans le détail. Dans le temps qu'il nous reste, nous devons bien entendu aussi travailler et entamer diverses négociations tant avec l'organisateur qu'avec les services cantonaux ».

8. Motions, postulats ou interpellations éventuels

M. Roland Rapin, présente le postulat au nom du groupe des Verts et Ouverts qui s'intitule « Pour une commune éclairée sans pollution lumineuse ».

« La lumière artificielle fait reculer toujours davantage l'obscurité. S'il faut se féliciter de la sécurité accrue qui en résulte en de nombreux cas, on constate aussi des effets dommageables :

la contemplation du ciel nocturne n'est plus possible en maints endroits, l'habitat des animaux nocturnes est perturbé, avec des conséquences mortelles pour un grand nombre d'entre eux, le rythme circadien et le système endocrinien de l'homme et des animaux subissent des influences négatives. La lumière artificielle perturbe également les oiseaux migrateurs, qui dévient de leurs trajectoires.

La lumière dispersée inutilement constitue en outre un gaspillage d'énergie et nous prive des émotions que procurent l'ambiance d'un paysage nocturne plongé dans l'ombre.

Les sources de lumière artificielle dans l'environnement sont, en particulier, l'éclairage :

- public (p. ex. des rues, chemins, places, arrêts de transports publics),
- des installations de sport et de loisirs,
- des bâtiments (p. ex. magasins, écoles, bâtiments administratifs, monuments),
- publicitaire (p. ex. publicités lumineuses, vitrines d'avis officiels, enseignes),
- des sites naturels (p. ex. parcs, arbres).

Un éclairage bien conçu, approprié et efficace permet d'éviter les émissions lumineuses superflues, d'économiser de l'énergie et de réduire les coûts. Une visite du site Internet de l'Office fédéral de l'environnement permet de trouver des solutions simples : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/publications-etudes/publications/recommandations-pour-la-prevention-des-emissions-lumineuses.html>

On peut se demander s'il est nécessaire d'éclairer tout le territoire, notamment les routes hors des localités. En outre, l'éclairage public peut être réduit ou totalement éteint aux heures de faible utilisation (par ex. entre minuit et 06h00). Des systèmes dotés de détecteurs de mouvements permettent une gestion ciblée de l'éclairage.

Le choix et le positionnement des luminaires doivent respecter les critères techniques (efficacité lumineuse, couleur et diffusion de la lumière, pas de diffusion au-dessus de l'horizon), de sorte notamment que la lumière tombe uniformément sur la rue, sans éclairer les jardins privés, ni les façades. Il convient en outre d'éviter les luminaires à émission vers le haut (p. ex. les spots au sol).

Par ce postulat, le groupe des Verts et ouverts invite la municipalité :

- à réaliser un état des lieux,
- à étudier l'opportunité de prendre toutes mesures utiles afin de limiter la pollution lumineuse dans la Commune et
- à présenter au Conseil un rapport sur ses réflexions et actions envisagées à court et moyen terme (par ex. un "plan lumières").

Ces réflexions et actions devront veiller à :

- assurer la sécurité publique et de la mobilité communale,
- valoriser le cadre et l'image de la commune,
- réduire la pollution lumineuse et favoriser l'efficacité énergétique,
- assurer la coordination avec l'éclairage privé et favoriser l'information de la population ».

Mme Gabrielle Pasche, présidente, soumet le postulat au vote du conseil communal pour le renvoyer directement à la municipalité.

Au vote, le postulat est accepté à la majorité moins 3 avis contraires et 8 abstentions.

9. Propositions individuelles et divers

M. Guy Marti, revient sur l'annonce de M. Epp relative à la fête du 1^{er} août qui aura lieu à Praz-Dagoud. Selon le préavis n° 07/2016 concernant la réhabilitation de la halle des fêtes de Praz-Dagoud, il rappelle à la muni que le conseil a accepté l'amendement de ce préavis, à savoir :

- La commission demande à la municipalité la mise en place d'un plan de mobilité sur la zone, avant de délivrer le permis d'utilisation. Elle devra proposer des mesures nécessaires au respect de l'application des différents règlements en vigueur de la zone.

Le conseiller demande donc à la municipalité des informations sur ce point.

M. Gérald Gygli, municipal, répond qu'un cadre d'utilisation a été établi avec différents points traitant de la sécurité, du trafic et des nuisances et aussi d'un plan de mobilité.

M. Gygli explique qu'il s'agit d'une forme de contrat moral qui a été décidé par la municipalité. Dans ce cadre, un itinéraire est prévu afin d'indiquer comment et par quels moyens arriver à Praz-Dagoud en privilégiant l'accès par le chemin de Chambellion.

En cas de forte affluence, il est prévu un plan de parcage à exiger avec éventuellement l'appui de l'ASR. Si la sollicitation de l'ASR n'est pas nécessaire, la municipalité demandera aux organisateurs d'assurer eux-mêmes cette fonction qui se fera donc sur la route de Chambellion et non pas dans le village.

M. Claude Schwab, revient sur préavis commun adopté avec Blonay relatif à la première étape de la réfection du chemin de la Chenalettaz. Il relate que les travaux ont débuté mi-août avec des panneaux annonçant des travaux durant 30 semaines... Or, aujourd'hui la durée est à 41 semaines. Il demande la raison de ces retards et s'il y a des coûts supplémentaires, le cas échéant, qui en porterait la responsabilité.

M. Alain Bovay, syndic, annonce une rencontre le 21 juin 2018 avec la commune de Blonay pour répondre à ces questions. Le syndic informe avoir eu un contact avec le bureau EMYX qui fait part de difficulté sur le tronçon pour autoriser et permettre l'accès permanent aux propriétaires du chemin. Le dossier est mené par un délégué de la municipalité de Blonay mais le syndic soulève qu'en l'occurrence cela devait être prévu dans le préavis de base comme lors de la réalisation du préavis pour Champs-aux-Lièvres avec la conclusion d'un principe d'accès.

Le syndic explique qu'il reviendra avec des explications lors de la prochaine séance du conseil communal qui aura lieu après cette rencontre, actuellement il a un rapport mais pas de chiffres.

M. Peter Nairn, demande à M. Gygli si l'information relative à l'utilisation de de Praz-Dagoud est disponible et s'il est possible d'obtenir une copie.

M. Gérald Gygli, municipal, annonce que ce document n'est pas un secret, bien au contraire. Le municipal annonce que le 21 juin 2018 il aura lieu une présentation pour sensibiliser les sociétés locales et les principaux utilisateurs sur toutes ces directives. De plus, toutes les personnes qui feront une demande de location pour Praz-Dagoud recevront ce cadre d'utilisation.

M. Hervé Nicola, se permet de rappeler que pour toutes manifestations de plus de 300 personnes un concept de sécurité doit être établi. Il demande dès lors si dans ce document sera figuré ce concept de sécurité. Si oui, il pense que la municipalité va devoir examiner ces aspects-là.

M. Dominique Epp, municipal, confirme que bien entendu il y aura un plan de sécurité. L'ECA est pleinement intégrée par un chargé de sécurité durant la construction et donne des directives à suivre notamment au niveau de la possibilité d'évacuation. Toutes les dispositions seront respectées.

Il profite d'avoir la parole pour revenir sur la présentation d'avant-séance et indique qu'un résumé sera établi et parviendra aux conseillères et conseillers en annexe au PV de la séance de ce soir.

M. Roland Rapin, revient sur des questions de mobilité. Il soulève que les travaux sur la route de St-Légier se terminent mais que la route est encore en partie fermée que ce soit à la montée ou à la descente engendrant à nouveau un sens unique au chemin des Boulingrins. Le conseiller souhaite savoir pourquoi il n'a pas été joint à ce sens unique un contre-sens cyclable comme il en avait été question au début de cette année. De plus, il souligne la problématique pour les habitants du Château d'Hauteville qui n'avaient de ce fait pas l'autorisation de pouvoir rentrer chez eux.

M. Thierry George, municipal, explique, suite à l'intervention de M. Rapin, que ce n'est pas la municipalité qui maîtrise cela mais le Canton. Il annonce que la municipalité n'était d'ailleurs pas informée du moment du bouclage. Toutefois, le municipal annonce qu'il prendra contact avec le Canton pour connaître la durée du sens unique et fera, le cas échéant, le nécessaire pour la mise en place du contre-sens pour les cyclistes.

M. Burgy étant absent à la séance, M. George annonce qu'il donnera la réponse à son intervention relative au marquage de la route de St-Légier lors du prochain conseil.

M. Philippe Rickenbacher, fait constater la présence d'un ou plusieurs renards qui rôdent dans le village. Sur conseil du garde faune, il demande aux voisins de ne pas laisser trop de nourriture à l'extérieur des bâtiments afin d'éviter que les animaux viennent au centre du village.

La parole n'est plus demandée, Mme la présidente clôt la discussion en remerciant le conseil pour sa gentillesse et sa patience.

La séance est levée à 21h59.

La présidente

La secrétaire

Gabrielle Pasche

Séverine Rotondo